



Alliance Française

Rosario - Argentina

Nom :

Prénom :

Niveau 8 – Contrôle continu

Compréhension écrite

Lisez ce communiqué de l'association Droit au logement (DAL) et répondez aux questions.

Paris, le 27 01 2011

La loi sur l'habitat léger de loisirs, dite loi Léonard, adoptée en novembre dernier à l'Assemblée nationale (à l'unanimité), prévoit dans son article 1^{er} de limiter à trois mois maximum la durée de séjour dans un camping, lorsqu'il constitue la résidence principale de l'occupant.

Cette disposition brutale va jeter sur les routes plusieurs dizaines de milliers de personnes, déscolariser les enfants, faire supporter les lourds frais de déplacement du mobil-home, laisser les habitants à la merci d'une autorisation du maire ou de l'arbitraire de certains gérants de camping sans scrupule, ou les contraindre à s'installer sur des terrains non urbanisés.

C'est la raison pour laquelle nous demandons :

- le retrait de cette mesure,
- la domiciliation et un statut pour les habitants de camping à l'année,
- la mise en œuvre d'un droit au relogement.

Contre le projet de loi qui expulse tous les trois mois les habitants de camping, rassemblement **samedi 28 janvier à Chatellaillon-Plage** (au sud de La Rochelle) à **15 heures** devant la mairie du rapporteur, M. Léonard.

Cette première manifestation prépare des mobilisations dans d'autres villes.

Un toit, c'est un droit !

Fédération Droit au logement

29 avenue Ledru Rollin, 75012 Paris • tél. : 01 40 27 92 98 • fax 01 42 97 40 18 • <http://www.droitaulogement.org/>

a) Cochez la ou les bonne(s) réponse(s).

1. La loi Léonard :

- ☐ a. a été votée par les députés.
- ☐ b. a été votée par les sénateurs.
- ☐ c. n'a pas encore été votée.

2. Elle concerne :

- ☐ a. les gérants de camping.
- ☐ b. les pauvres et les précaires.
- ☐ c. les touristes.

3. Jusqu'à ce projet de loi, il était légal de séjourner en camping :

- ☐ a. 3 mois maximum.
- ☐ b. 6 mois.
- ☐ c. toute l'année.

4. Quels sont les risques de cette disposition ?

- ☐ a. Le camping va coûter plus cher.
- ☐ b. Les enfants ne vont plus aller à l'école.
- ☐ c. Des bidonvilles vont se créer.

5. Droit au logement demande que le député :

- ☐ a. retire cette loi.
- ☐ b. s'excuse devant les personnes concernées.
- ☐ c. permette aux gens d'avoir une adresse permanente dans un camping.

6. L'association invite les gens à :

- ☐ a. signer une pétition en ligne.
- ☐ b. manifester.
- ☐ c. écrire au député.

b) Pourquoi l'association DAL a-t-elle choisi la mairie de Châtellaillon-Plage ?

c) **Un toit, c'est un droit !** Que veut dire ce slogan ? Rédigez une phrase équivalente.